

« SCI 2ESA »
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : Les Chabes - 05230 CHORGES
R.C.S. GAP SIREN 505 254 573

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28/06/2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, et le 28 juin à 18 heures, les associés se sont réunis au siège de la société, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mr ESCALLIER Sylvain,

propriétaire de 100 parts

Soit au total : 100 parts

Sur les 100 parts composant l'intégralité du capital social.

Mme ESCALLIER née SASTRE Danièle préside la séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus au gérant,
- Nomination du nouveau gérant,
- Pouvoirs

Le Président donne ensuite lecture du rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice et constate la démission de Madame Danièle SASTRE à compter du 28/06/2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

La résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant :

- Mr ESCALLIER Sylvain Daniel demeurant 350 Route des Hameaux du lac - 05230 CHORGES, pour une durée illimitée, à compter du 28/06/2024

La Gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

La résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à Monsieur Sylvain ESCALLIER des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé.

Sur une page

L'Associé unique,

Le Président,

